

Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2021

Le 12 avril 2021, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON, maire, dans la salle communale de St Igne en raison des contraintes sanitaires liées à l'épidémie imposant une distanciation physique.

Date de convocation à la séance : 1^{er} avril 2021

Sont présents : Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ; Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1^{er} adjoint ; Jean COUTANCIER, 2^{eme} adjoint ; Maxime CABADY ; Jean-Louis CADILHAC ;

M. Lionel FRESPECH est absent, excusé.

Madame Nathalie SYLVESTRE, secrétaire de mairie assiste à la séance

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18h.

M. Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil du 11 février 2021 ;
- Vote du compte administratif de 2020 ;
- Vote du compte de gestion 2020 ;
- Affectation des résultats 2020 ;
- Vote des taux d'imposition 2021 ;
- Vote du budget primitif de 2021 ;
- Programme de voirie 2021 ;
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du Conseil du 11 février 2021

Le procès-verbal de la séance du 11 février est adopté sans remarque.

Vote du compte administratif de 2020

Madame Nathalie SYLVESTRE présente la synthèse puis le détail des comptes administratifs de 2020 et répond aux questions posées par les membres du Conseil.

Ces comptes se caractérisent ainsi :

- | | | | | |
|----------------------------------|--------------|-------------|----------|-----|
| - Section de fonctionnement : | | | | |
| -*Dépenses | 130 544,61 € | | | |
| -*Recettes | 211 312,90€ | | | |
| -*Excédent de l'exercice | | 80 768,29€ | -*Report | des |
| exercices antérieurs | 160 120,94€ | | | |
| -*Report total de fin d'exercice | | 240 889,23€ | | |
|
 | | | | |
| - Section d'investissement : | | | | |
| -*Dépenses | 120 019,82 € | | | |
| -*Recettes | 37 322,56€ | | | |
| -*Déficit de l'exercice | | -82697,26€ | -*Report | des |
| exercices antérieurs | 47 166,91€ | | | |
| -*Report total de fin d'exercice | | -35 530,35€ | | |

Madame le Maire se retire. Les comptes administratifs sont présentés au vote par M. VIVEN, 1^{er} adjoint

Les comptes administratifs de 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Vote du compte de gestion 2020

Madame le Maire confirme auprès du Conseil l'identité complète des comptes de gestion du trésorier et des comptes administratifs. Elle présente en particulier la position des comptes financiers au 31 décembre 2020 et commente et justifie l'évolution du solde entre les deux dates de clôture.

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

Affectation des résultats 2020

Madame le Maire propose les affectations suivantes sur les résultats de fonctionnement 2020 :

Virement à la section d'investissement- compte 1068	36 000€
Virement à la section d'investissement- compte 021	100 000€

Ces affectations sont adoptées à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2021

Madame le Maire présente le tableau de calcul des taux d'imposition des taxes locales pour 2021. Elle commente les modifications de présentation et de calcul provoquées par la modification de la législation sur la taxe d'habitation.

Elle indique que le montant prévisionnel de la fiscalité locale s'établit à 51 198€ et est suffisant pour équilibrer le budget 2021.

Elle conclut qu'il n'est pas utile de modifier les taux d'imposition locaux qui peuvent rester à :

Taxe foncière (bâti)- inclus le taux départemental	37,39%
Taxe foncière (non bâti)	56,83%

Le Conseil, à l'unanimité, valide le maintien des taux d'imposition sans changement par rapport à 2020.

Vote du budget primitif de 2021

Madame le Maire présente au Conseil un projet de budget primitif pour 2021 dont les caractéristiques suivantes :

Section de fonctionnement : équilibré recettes – dépenses à	393 209,23€
Section d'investissement : équilibré recettes- dépenses à	205 736,00€

Elle commente les virements reçus de la section d'investissement pour compenser le déficit de l'exercice précédent et financer le programme 2021. Elle détaille les recettes attendues (subventions, FCTVA) et les dépenses budgétées (voirie, bâtiments, matériel, structure ombrière ...)

Elle répond aux questions des membres du conseil.

Le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

Après l'adoption du budget, une discussion est engagée sur la situation provoquée par l'indisponibilité temporaire depuis le 2 février de Monsieur Pierre BONNAFOUS. Cette indisponibilité est de durée indéterminée. Diverses solutions pour pallier cette indisponibilité sont envisagées .

Après discussion, le Conseil retient comme solution une embauche temporaire immédiate pour faire face aux besoins urgents ; une solution à plus long terme n'interviendra qu'en fonction de l'évolution de la situation. L'embauche retenue devrait pouvoir faire l'objet de subvention dans le cadre d'un contrat PEC régional. Le coût net de ce poste est compatible avec le budget primitif adopté précédemment.

Programme de voirie 2021

Les offres reçues pour le programme voirie 2021 ont été analysées . Quatre entreprises ont répondu. La meilleure offre est celle de l'entreprise ETPLV d'un montant de 33 504,50€ pour un montant estimé par les services techniques à 34 935€.

A l'unanimité, le marché est attribué à l'entreprise ETPLV .

Questions diverses.

- 1 – La date et le contenu du bulletin municipal sont évoqués. La parution est prévue fin mai.
- 2 – L'avancement de la mise au point du site de la commune permet d'envisager une mise en ligne début mai.
- 3 - Saisi d'une question sur le devenir du chemin situé au Pech du Fournel, en limite de Caluzet , le Conseil réexamine la situation actuelle. Ce chemin , sur une partie de son tracé sépare les parcelles dont M .N est propriétaire.

A la demande de M.N., une proposition de détournement avait été envisagée qui mettait à la charge de ce dernier la totalité des coûts de l'implantation d'un nouveau chemin présentant toutes les caractéristiques de viabilité et de pérennité du tracé actuel.

Cette proposition, qui n'a pas reçu de réponse à ce jour, est aujourd'hui caduque en raison de l'indication de Monsieur Jacques RAYNAL, commissaire enquêteur, que ce chemin n'est pas un chemin d'exploitation dont la modification dépendait d'une enquête publique, mais un chemin rural.

Dans ces conditions, le Conseil constate que le chemin doit rester libre d'accès sur toute sa longueur et qu'il ne saurait faire l'objet ni d'une appropriation privée ni d'une apparence d'appropriation privée .

En conséquence, le Conseil, demande :

- Que cette position soit communiquée à M.N.
 - Que l'application des règles de circulation des chemins ruraux soient respectées
 - De mettre en demeure M.N. de rétablir la libre circulation sur le chemin et de supprimer le portail qui en barre l'accès.
- 4 - Saisi d'une question sur l'attribution de l'emplacement déterminé d'une concession au cimetière communal, le Conseil rappelle :
 - Que suivant le règlement des cimetières de la commune (art 5-5) , l'attribution des emplacements est du ressort du Maire.
 - Qu'une procédure de reprise des emplacements en terrain commun a été engagée et qu'elle est à ce jour arrivée à son terme
 - Que l'emplacement demandé ne fait pas partie de la procédure indiquée ci-dessus
 - Que la dernière inhumation y est relativement récente
 - Qu'en toute hypothèse, l'emplacement demandé lorsqu'il sera libéré ne sera pas réaffecté pour permettre une meilleure circulation à l'intérieur du cimetière

En conséquence, le Conseil :

- Rejette la demande du pétitionnaire
 - L'invite , s'il le souhaite, à concrétiser rapidement sa demande de concession pour l'emplacement qui lui a été proposé.
- 5 – Sur la prolifération des chats errants, les consignes de comportement figurant dans le précédent bulletin sont rappelées .

Par ailleurs, une subvention sera versée à l'association « les amis des chats » et leur aide à la stérilisation des chats sera sollicitée.

La séance est levée à 20h40